

Subvention d'équipement au Service Universitaire des activités physiques et sportives et de plein air pour l'acquisition d'un praticable de gymnastique

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon a été sollicitée pour participer à l'acquisition d'un praticable de gymnastique destiné à la salle spécialisée de la Bouloie. Cet équipement universitaire est très utilisé par les clubs sportifs bisontins de gymnastique pour assurer la préparation de leurs athlètes.

La Commission des Sports propose d'allouer une subvention de 20 000 F au titre de participation de la Ville de Besançon à cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité :

- à adopter cette proposition et allouer cette participation,
- à autoriser le transfert d'une somme de 20 000 F de l'imputation budgétaire 903.51.2142 (salles de sport) - 00506.20300 sur l'imputation budgétaire 914.130 (subvention d'équipement) - 00506.20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.